



La Municipalité de *Saint-Apollinaire*

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152

www.st-apolinaire.com

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 4 juin 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot projeté 6 242 314 du cadastre du Québec, dans la circonscription de Lotbinière, situé au 32, rue Rousseau. Le demandeur est propriétaire et fait une demande de dérogation mineure (Règl. 595-2007) afin de réduire la superficie « occupable » ainsi que la profondeur pour un lot partiellement enclavé. La demande consiste aussi à réduire la superficie au sol du bâtiment principal, les marges de recul avant, latérales et arrière du même bâtiment principal.

Règlement de lotissement n°	Normes du règlement	Normes projetées	Dérogation demandée
591-2007	600 mètres carrés Superficie minimale « occupable »	369.3 mètres carrés	230.7 mètres carrés
591-2007	27 mètres Profondeur minimale	14.67 mètres	12.33 mètres
Règlement de zonage n°	Normes du règlement	Normes projetées	Dérogation demandée
590-2007	70 mètres carrés Superficie au sol minimale du bâtiment principal	64.46 mètres carrés	5.54 mètres carrés
590-2007	6 mètres Marge de recul avant minimale	5.47 mètres	0.53 mètres
590-2007	8 mètres Marge de recul arrière minimale	1.16 mètre	6.84 mètres
590-2007	2 mètres Marge de recul latérale minimale	1.40 mètre	0.60 mètre

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 mai 2018.


Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe